

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0326

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions aux associations - Renouvellements et nouvelles adhésions - Année 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0326**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Cotisations et adhésions aux associations - Renouvellements et nouvelles adhésions - Année 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon peut adhérer à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci.

Il incombe au Conseil de la Métropole d'autoriser ces adhésions. En application de l'article 1.18 de la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, le Conseil a délégué à la Commission permanente le soin d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Métropole de Lyon est membre et d'approuver le versement des cotisations correspondantes.

Compte tenu de la création de la Métropole de Lyon, il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la Métropole à 69 associations.

D'autres nouvelles demandes d'adhésions pour l'année 2015 pourront être proposées à un prochain Conseil de la Métropole.

Adhésions 2015 concernant des associations auxquelles le Conseil général du Rhône était adhérent :**- Assemblée des départements de France (ADF)**

C'est une association pluraliste qui réunit les présidents des 96 départements métropolitains et des 6 ultra-marins. Elle a pour objectif de renforcer la capacité à mobiliser les expertises en fonction de l'actualité et des projets conduits par les élus des départements, renforcer la capacité d'anticipation et d'innovation et consolider l'ensemble des fonctions support. Cette adhésion présente pour la Métropole l'intérêt d'accéder aux ressources de l'association sur le champ de ses compétences ex-départementales.

Le montant de la cotisation annuelle est de 104 000 €.

- Association des villes universitaires de France (AVUF)

Cette association a pour objectif de regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs, devenir un lieu d'échange notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire et développer des relations avec les villes universitaires européennes.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 000 €.

- INFODB - Club utilisateur Solatis

L'adhésion à cette association offre l'accès au club utilisateurs Solatis, une application relative à la tarification des établissements personnes âgées-personnes handicapées (PA-PH). Cette tarification étant soumise à des évolutions réglementaires, la connaissance précise et la compréhension des grilles de tarification est indispensable. L'association offre à la fois une veille de ces évolutions ainsi qu'une plateforme d'échange de pratiques.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 080 €.

- Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

Le conservatoire d'espaces naturels contribue à préserver le patrimoine naturel et paysager par son approche concertée et son ancrage territorial. Ses actions consistent à intégrer la biodiversité dans les projets de territoire et les documents de planification, restaurer et mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels, développer un projet de valorisation d'un site naturel et mettre en place des mesures agro-environnementales pour concilier durabilité des exploitations et préservation des espaces naturels.

Le montant de la cotisation annuelle est de 230 €.

- Pôle gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes

Le pôle de gestion a la volonté d'animer un réseau des acteurs de la gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes aux fins de capitaliser l'expertise des actions de gestion des milieux naturels et la valorisation des données de gestion des sites naturels, dans un but de préservation de la biodiversité. Ce pôle rassemble dans son comité de pilotage la Région, la DREAL, les 8 Départements de Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et les 2 Conservatoires botaniques nationaux du Massif central et alpins, opérateurs du pôle qui animent le comité de pilotage renforcé par des membres invités : le Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) et les Agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse. Tous sont signataires d'une charte qui définit les grands principes de fonctionnement du Pôle et précise les rôles et les engagements des différentes parties concernées par la démarche. L'adhésion se fait pour la durée de validité de la charte, à savoir jusqu'au 31 décembre 2021.

La cotisation annuelle est gratuite.

Adhésions 2015 concernant des associations auxquelles la Communauté urbaine de Lyon était adhérente

Le tableau ci-dessous présente les associations auxquelles la Communauté urbaine de Lyon adhère et dont la Métropole de Lyon souhaite renouveler les adhésions.

Sigle	Nom de l'organisme	Montant en €
AAF	Association des archivistes français.	95,00
Acoucité	Acoucité : observatoire de l'environnement sonore de la Métropole.	800,00
ACUF	Association des Communautés urbaines de France.	133 126,70
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation.	696,00
ADI	Association des directeurs immobiliers.	320,00
ADIRA	Association pour le développement de l'informatique dans la région Rhône-Alpes.	1 620,00
ADULLACT	Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités.	6 000,00
ADULOA	Association des utilisateurs des logiciels documentaires Opsys de la société Archimed.	50,00
AE-SCM	Association E-Sourcing Capability Model : référentiel pour l'externalisation de services.	1 200,00
AFIGESE	Association finances gestion évaluation des collectivités territoriales.	680,00
AFILOG	AFILOG : rassembler en une seule entité tous les métiers de la Supply Chain et de l'immobilier logistique.	6 000,00
AFTES	Association française des tunnels et de l'espace souterrain.	1 000,00

Agence d'urbanisme	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.	25 000,00
ALE	Agence locale de l'énergie.	11 150,00
AMARIS (ANCMRTM)	Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.	5 000,00
AMF69 (AMR)	Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon.	6 688,00
AMORCE	Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets.	13 635,00
AMRAE	Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise.	662,40
APP	Agence pour la protection des programmes.	516,00
ARA	Air Rhône-Alpes.	311 966,00
ARADEL	Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local.	4 000,00
ARRA	Association Rivière Rhône-Alpes pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.	500,00
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement.	522,00
ATEC ITS France	Association pour le développement des techniques de transport d'environnement (exploitation durable des systèmes de transports terrestres, urbains et interurbains, de voyageurs et de marchandises)	748,80
AVICCA	Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel.	2 725,00
CERF	Centre d'échanges et de ressources foncières.	15 000,00
Club villes et territoires cyclables	Club des villes et territoires cyclables.	11 796,46
Club urba-EA	Club urba-EA : partages d'expériences, échanges entre praticiens de l'urbanisme des systèmes d'information et de l'architecture d'entreprise.	2 400,00
Club utilisateurs HR-Access	Club des utilisateurs HR Access (système d'information RH)	380,00
CVA	Club ville aménagement.	8 600,00
Energycities	The european association of local authorities inventing their energy future : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.	5 000,00
Euro Cities	The network of major european cities : renforcer le rôle des gouvernements locaux en Europe et influencer les institutions de l'UE pour répondre à des problématiques communes qui affectent la vie quotidienne des Européens.	7 910,00
F3E	Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations : dispositif d'appui aux acteurs de la coopération au développement pour développer leurs capacités méthodologiques par des études et des échanges d'expériences.	650,00

FING	Fondation internet nouvelle génération : coopération interdisciplinaire entre chercheurs, acteurs publics, privés et associatifs pour l'anticipation et l'appropriation des transformations portées par l'internet d'aujourd'hui et de demain.	8 000,00
FNCCR	Fédération nationales des collectivités concédantes et régies.	6 500,00
France Biotech	France Biotech : représenter l'entrepreneuriat innovant dans les sciences du vivant et promouvoir le développement de l'industrie des biotechnologies en France.	6 578,00
FSTT	France sans tranchée technologies.	2 328,00
INTA	Association internationale de développement urbain	4 500,00
Interdoc	Association des documentalistes de collectivités locales	120,00
Cuisine du web	La cuisine du web (Gratuit)	0,00
MCE	Major cities of Europe - IT users group (l'innovation dans les villes, tirée par la technologie de l'information et des communications).	1 200,00
Open Data	Open Data France : démarche d'ouverture des données publiques.	2 000,00
Ordre des architectes	Ordre des architectes.	3 500,00
Pacte PME	Pacte PME : renforcer les relations entre les PME et les grands comptes.	14 400,00
PFE	Partenariat français pour l'eau.	2 100,00
Plante et Cité	Plante et Cité.	3 090,00
PS-Eau	Programme solidarité eau.	1 000,00
Restau'Co	Restauration collective en gestion directe.	100,00
RFVE	Réseau français des villes éducatrices.	500,00
RTES	Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire.	3 000,00
Tempo territorial	Tempo territorial : promouvoir et développer les politiques temporelles dans les collectivités françaises	3 000,00
Terres en villes	Terres en villes : développement des régions urbaines et périurbaines, et des politiques agricoles locales adaptées aux enjeux de la région urbaine.	7 500,00
Transalpine	Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin	30 375,00
UPFP	Union du pôle funéraire public	1 280,00
Total		687 508,36

Adhésions 2015 autres

- Association des directions des systèmes d'information des collectivités territoriales de la région lyonnaise (ADSICTRL)

Pour cette association rassemblant, en réseau, les directeurs des systèmes d'information des collectivités territoriales de la région lyonnaise, l'adhésion est gratuite la première année.

- Association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires (ADCET)

L'association a pour vocation de réunir des membres publics et privés pour favoriser le développement des transactions électroniques dans les collectivités territoriales afin d'améliorer la vie des citoyens et la gestion des collectivités.

Le montant de la cotisation annuelle est de 800 €.

- Cap rural

Ce centre de ressources a pour vocation le développement des territoires ruraux et péri-urbains de Rhône-Alpes. L'adhésion à cette association permettra l'accès à la veille et aux partages d'expériences entre la Métropole et les territoires voisins autour de la problématique d'interdépendance entre secteurs ruraux et péri-urbains.

Le montant de la cotisation annuelle est de 600 €.

- Club de la sécurité des systèmes d'information régional (CLUSIR)

L'association a pour vocation de rassembler les différents acteurs de la sécurité des systèmes d'information tels que utilisateurs, offreurs de produits ou de services, collectivités publiques. Elle favorise également les relations avec les universités délivrant des diplômes de 3e cycle en sécurité des systèmes d'information.

Le montant de la cotisation annuelle est de 120 €.

- Compagnie des directeurs et acheteurs de France (CDAF)

Cette association permet une comparaison des pratiques d'achat et de disposer de documentations renforçant l'expertise des acheteurs métropolitains.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 920 €.

- Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI)

L'association professionnelle de référence des auditeurs et des contrôleurs internes a pour vocation l'accompagnement dans une démarche de professionnalisation en proposant un large éventail de formations en audit et contrôle internes animées par des professionnels pour des professionnels.

Le montant de la cotisation annuelle est de 486 €.

- Lyon french tech

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème numérique sur le territoire de la Métropole de Lyon et d'affirmer cette dernière comme un territoire majeur en France sur le numérique, tout en développant la visibilité internationale et de devenir un écosystème de référence en Europe en matière d'innovation jusqu'à disposer d'une instance représentative susceptible de porter le label French Tech (FT) et d'être le porte-parole de l'écosystème numérique.

Le montant de la cotisation annuelle est de 70 000 €.

- Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF)

La maison de l'emploi et de la formation de Lyon a un rôle de coordination des interventions sur l'emploi, l'insertion et la formation. Elle assure une veille active en termes d'emploi et de développement pour mieux orienter les personnes en recherche d'activité, aider les employeurs et développer la création d'entreprises. Son périmètre d'intervention comprend la Ville de Lyon et son bassin d'emploi.

Le montant de la cotisation annuelle est de 150 €.

- Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP)

Le réseau a pour objectif de mieux comprendre et répondre aux grands enjeux de la société en matière de logement et d'habitat. Son ambition est fondée sur le partage et la mutualisation. Il s'agit de développer une culture commune des acteurs de l'habitat et d'enrichir les pratiques. RNCHP propose des rencontres thématiques et séminaires de travail, des travaux de recherche et d'études, un centre-ressource des connaissances et expériences.

Le montant de la cotisation annuelle est de 3 000 €.

- Sylv'Acctes

L'association a pour objet de contribuer, de promouvoir, de coordonner, de développer et de financer des actions visant à favoriser l'effet d'atténuation du changement climatique de la sylviculture, à préserver durablement les ressources et services écosystémiques forestiers, à protéger et à valoriser le rôle de la gestion forestière durable dans l'activité socio-économique des territoires.

Le montant de la cotisation annuelle est de 20 000 €.

Les montants 2015 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels à cotisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve les adhésions et le versement des cotisations 2015 d'un montant total de 890 894,36 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits, pour l'exercice 2015 :

- au budget principal : opération n° 0P28O2303 - compte 6281 - fonction 01, pour un montant de 768 879,36 €,

- au budget principal : opération n° 0P28O2303A - compte 6281 - fonction 01, pour un montant de 111 893 €,

- au budget annexe des eaux : opération n° 1P28O2303 - compte 6281, pour un montant de 6 872 €,

- au budget annexe de l'assainissement : opération n° 2P28O2303 - compte 6281, pour un montant de 3 250 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.